

Par de
Marcelline
Beauchamp

60

Bapt de
Felix
Truchon

100

Bapt de
Theophile
Pauvre

2

Bapt de
Lucie
Charbonneau

3

Bapt de
Maxime
Deroches

4

Mari de
Pierre
Alarie
et de
Joseph
Allain

100

la maraine Marguerite Corbeil qui avec le pere ont declaré ne
savoir signer de ce enquis.

L'an mil huit cent dix neuf le trente un Décembre par nous soussigné
prêtre curé de cette paroisse a été inhumé dans le cimetière le corps de
Marcelline, de cédée le jour qui vient, âgée de quatre jours, fille de Joseph
Beauchamp cultivateur et d'Archange Bohémier ses père et mere; ont été
présens Henry Guibord et Jean Baptiste Leclerc qui ont déclaré ne
savoir signer de ce enquis.

1820

L'an mil huit cent vingt le deux de janvier par nous soussigné
prêtre curé de cette paroisse a été baptisé Felix né d'hier du légitime
mariage de Felix Truchon et de Léocadie cultivateur
et de Marie Louise Chalifoux son épouse: le parrain a été Felix
Truchon ayeul paternel et la maraine Angélique Chalifoux
qui avec le pere ont déclaré ne savoir signer de ce enquis.

L'an mil huit cent vingt le quatre de janvier par nous soussigné
prêtre curé de cette paroisse a été baptisé Theophile né d'hier du légitime
mariage de Salomon Pauvre maçon en cette paroisse et de Marguerite
Magnan son épouse: le parrain a été Etienne Magnan oncle maternel
et la maraine Archange Brouillet qui ont déclaré ne savoir signer de
ce enquis. le pere a signé avec nous.

L'an mil huit cent vingt le six de janvier par nous soussigné
prêtre curé de cette paroisse a été baptisée Lucie née d'hier du légitime
mariage de François Côté cultivateur et de Joseph Lehard son
épouse: le parrain a été Jean Baptiste Courval et la maraine Genevieve
Chartrand qui avec le pere ont déclaré ne savoir signer de ce enquis.

L'an mil huit cent vingt le sept de janvier par nous soussigné
prêtre curé de cette paroisse a été baptisé Maxime né d'hier du légitime mariage de
Jean Baptiste Deroches cultivateur et de Charlotte Chalifoux son
épouse: le parrain a été Joseph Chalifoux oncle maternel et la maraine
Genevieve Grignon qui avec le pere ont déclaré ne savoir signer de ce
enquis.

L'an mil huit cent vingt le dix de janvier après la publication de
trois bans de mariage faites aux prières de nos mesmes paroissiens par trois
dimanches consécutifs, semblables publications ayant été faite par
Grenier curé de la paroisse de St Anne des plaines comme il appert par
son certificat en date du neuf du courant restée entre nos mains, entre
Pierre Alarie cultivateur, fils majeur d'Augustin Alarie et de d'Épouse
Therese Forget dite Depatis ses père et mere de la paroisse de St Anne d'une
part, et Joseph Allain, fille mineure de François Allain et de Marie
Charbonneau ses père et mere de cette paroisse d'autre part, ne s'étant

trouvé aucun empêchement. Quatre vingt sixième feuille
au dit mariage, nous soussigné
prêtre curé de cette paroisse de l'avis des parens avons
reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la
bénédiction nuptiale suivant le rite prescrit par notre mere la
église Catholique Apostolique et romaine, et cela en présence du côté
de l'époux d'Augustin Allain son pere d'Augustin Allain son pere et
du côté de l'épouse de François Allain son pere de François Forget dit
Depatis son beau pere et de plusieurs autres qui avec les contractans ont
déclaré ne savoir signer de ce enquis.

Bapt de
Nicolas
Roy

5

Bapt de
Lucie
Brouillet

6

Bapt de
Antoine
Charbonneau
et de
Joseph
Thouin

2

Bapt de
Blaise
Lorin

7

L'an mil huit cent vingt le dix neuf de janvier par nous soussigné
prêtre curé de cette paroisse a été baptisé Pierre Nicard né de ce jour du légitime
mariage de Nicard Roy cultivateur et de Marie Prose Villeneuve son épouse:
le parrain a été Jean Baptiste Pauvre soussigné et la maraine Marie Anne
Villeneuve qui avec le pere a déclaré ne savoir signer de ce enquis.

L'an mil huit cent vingt le vingt de janvier par nous soussigné
prêtre curé de cette paroisse a été baptisée Lucie née de ce jour du
légitime mariage de Charles Faurville cultivateur et de Marie
Pauvre son épouse: le parrain a été Joseph Renaud et la maraine
Louise Renaud qui avec le pere ont déclaré ne savoir signer de ce
enquis.

L'an mil huit cent vingt le vingt quatre de janvier après la publication
de trois bans de mariage faite aux prières de nos mesmes paroissiens par trois
dimanches consécutifs entre Antoine Charbonneau cultivateur, fils mineur
de Jean Baptiste Charbonneau et de Charlotte Thochon ses père et mere de
cette paroisse d'une part, et Marguerite Thouin, fille mineure de Joseph
Thouin et de Marie Marguerite Allard ses père aussi de cette paroisse d'autre
part, ne s'étant trouvé aucun empêchement au dit mariage, nous soussigné
prêtre curé de cette paroisse de l'avis des parens, avons reçu leur mutuel
consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale
suivant le rite prescrit par notre mere la
église Catholique Apostolique
et romaine, et cela en présence du côté de l'époux de Jean Baptiste Char-
bonneau son pere de Louis Charbonneau son grand pere, et du côté de l'épouse
de Joseph Thouin son pere de Joseph Thouin son grand pere et de plusieurs
autres qui avec les contractans ont déclaré ne savoir signer de ce enquis. lecture
faite.

L'an mil huit cent vingt le vingt quatre de janvier par nous soussigné
prêtre curé de cette paroisse a été baptisée Olive née d'hier du légitime mariage
de Barthelemy Janot dit Lachapelle cultivateur et de Marguerite Lorin son
épouse: le parrain a été François Janot dit Lachapelle oncle paternel et la
maraine Angélique Magnan qui avec le pere ont déclaré ne savoir signer de
ce enquis.